

## Pourquoi avoir mis en place des permanences publiques en janvier 2025 ?

Un projet éolien nécessite plusieurs années d'études environnementales, paysagères, acoustiques et techniques. Ces études, financées intégralement par Akuo et menées par **des écologues, paysagistes et acousticiens indépendants**, ont débuté en 2023. L'avancée du projet, marquée par l'installation d'un mât de mesure en février 2025, nous permet d'être plus confiants quant au bon déploiement du projet.

Comme convenu avec les mairies dans l'ensemble des échanges qui ont conduit à l'accord des conseils communaux pour lancer le projet, les équipes d'Akuo mettent tout en œuvre pour rencontrer l'intégralité des parties prenantes afin de leur décrire le projet envisagé et recueillir leurs avis.

**Les permanences publiques permettent de présenter le projet aux habitants**, de recueillir leurs attentes et de mettre en place des modalités d'échanges qui se poursuivront tout au long du développement et de l'exploitation du projet.

Ces échanges comprendront **de nouvelles rencontres publiques en parallèle de la suite des études environnementales, paysagères et acoustiques** afin de permettre à chacun d'émettre ses propositions à propos de différents aspects du projet envisagé.

Nous proposerons au conseil, mais aussi aux habitants volontaires, de **visiter un parc éolien** avec intervention d'agriculteurs locaux et maires pour discuter du projet. Outre ces engagements, la loi convient qu'avant la délivrance de l'autorisation environnementale par les services de l'État, un commissaire enquêteur sera chargé de mener une **enquête publique**.

